Gilbert Collard mis en examen pour diffusion d'images de propagande de l'EI

11/01/2018 à 19h37

Gilbert Collard a été mis en examen jeudi 11 janvier pour avoir diffusé en 2015 sur son compte Twitter des images de propagande du groupe État islamique.

Gilbert Collard a annoncé la nouvelle sur son compte Twitter. "*J'ai le plaisir et l'honneur de vous informer que j'ai été mis en examen dans l'affaire du tweet*", écrit le député du Gard sur son compte Twitter jeudi 11 janvier.

Mis en examen par le tribunal de Grande Instance de Nanterre, l'élu frontiste assure que sur "8 signalements, et pas plus, 7 sont anonymes dont 4 antérieurs au tweet".

Marine Le Pen était également visée par l'enquête préliminaire ouverte en décembre 2015 par le parquet de Nanterre pour "diffusion d'images violentes". **Les deux avaient publié sur leur compte Twitter des images de Daesh montrant des exécutions pour protester contre le parallèle effectué par Jean-Jacques Bourdin sur BFMTV et RMC entre Daesh et le Front national.**

Mercredi 27 septembre 2017, le bureau de l'Assemblée nationale a décidé de lever l'immunité parlementaire de Gilbert Collard pour permettre qu'un "mandat d'amener" soit délivré et que le député se rende aux convocations du juge. Le Code pénal punit de cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende le fait de diffuser des images portant atteinte à la dignité humaine.